

Numéro 01
Février 2022 / Mars 2022

Le Moulin aux nouvelles Le magazine de la commune **Mardié**



Vœux du Maire, page 3-4
RPE-Relais Petite Enfance, page 8



La communication de la commune évolue...

L'évolution des coûts, des techniques, des pratiques dans la diffusion et l'usage de la communication impose une adaptation de nos moyens de communication.

Application CentoLive

Toutes les actualités de Mardié directement sur votre téléphone



Le (double) panneau lumineux du carrefour de Pont-aux-Moines.

Voilà un peu plus de 6 mois que le nouveau panneau est en service. Malgré quelques petits problèmes techniques qui semblent maintenant résolus, ils donnent toute satisfaction, aussi bien aux services municipaux pour leur utilisation que pour les usagers : lisibilité et attractivité des messages grâce à la couleur

et aux illustrations. Ces panneaux sont réservés aux informations municipales et à celles des associations mardésiennes

Toutes les informations publiées sur le panneau sont directement visibles sur smartphone : il suffit de télécharger l'application (gratuite) Centolive et de choisir Mardié en favori.

Le Facebook officiel de la commune (Ville de Mardié)

Il compte actuellement plus de 730 abonnés. Il permet, lui aussi, une information rapide sur la vie de la commune. Il permet, en outre, l'échange de commentaires que l'on aimerait toujours constructifs. Si ce n'est déjà fait, n'hésitez pas à vous abonner, vous serez immédiatement informé des nouveautés, des alertes, etc....

Le site internet (ville-mardie.fr)

Depuis mars 2021, il est devenu très difficilement utilisable pour des raisons d'incompatibilité avec les logiciels actuels. De ce fait, ne peut plus être mis à jour régulièrement ni efficacement. Un nouveau site est en cours d'élaboration et sera mis en service à la fin du printemps – merci de votre indulgence jusque-là.

Le Moulin aux Nouvelles

Au vu des pratiques actuelles, des difficultés et du coût d'une édition mensuelle (prix du papier et de la diffusion) nous avons opté pour une **édition bimestrielle** : 6 numéros par an, mais de 12 pages (au lieu de 8). Cela se pratique dans de nombreuses communes de taille comparable à la nôtre, voire sensiblement plus peuplées. Les parutions sont prévues selon le rythme suivant : mi-février, mi-avril, mi-juin, fin août, mi-octobre, mi-décembre.

Nous espérons que ces évolutions permettront aux citoyens de rester informés et de pouvoir réagir et profiter de l'actualité de la commune. N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions.

Octobre Rose

Grâce aux initiatives des 138 communes du département, associations, clubs sportif et administrés durant le mois de sensibilisation au dépistage du cancer du sein, un don total de 13.478,50 euros a pu être reverser à la recherche pour l'année 2021.

13 478,50 €

Total des actions menées en octobre par tous les acteurs des 138 communes participantes



Mairie de Mardié

105 rue Maurice Robillard

45430 MARDIÉ

☎ : 02.38.46.69.69

✉ : mairie@ville-mardie.fr

🌐 : www.ville-mardie.fr

Facebook Ville de Mardié

En cas d'urgence uniquement

06.13.79.66.68

Horaires de la Mairie

Lundi et mercredi

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 30

Mardi

14 h 00 - 18 h 00

Jeudi

Fermeture hebdomadaire

Vendredi

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 00

Samedi

(1^{er} et 3^{ème} du mois)

9 h 00 - 12 h 00

Le Moulin Aux Nouvelles

Année 2022 - n°01 (Février/Mars)

Dépôt légal : Février 2022

Édité par la Mairie de Mardié

02.38.46.69.69

mairie@ville-mardie.fr

Directrice de Publication :

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

Rédaction et réalisation :

Jacques THOMAS , Sylvain MERIE

Crédits photos : Mairie de Mardié

Impression : Prévost Offset

Mesdames, Messieurs,
Chères Mardésiennes, chers Mardésiens,
Petits et Grands,

Pour la seconde fois, je ne peux vous présenter mes vœux que dans des conditions un peu particulières. Croyez bien que j'aurais mille fois préféré recevoir dans notre salle du P'tit Théâtre les « forces vives » de notre commune, les représentants de tous ceux qui œuvrent, à un titre ou autre, à notre « bien vivre ensemble », plutôt que par écrans ou papier interposé. Mon premier vœu est donc que cette maudite épidémie cesse enfin, sans nouvelle vague, qu'elle nous laisse revivre normalement comme nous avons espéré pouvoir le faire cet automne...

Les vœux sont souvent l'occasion de faire le bilan sur l'année écoulée, alors je ne manquerai pas à cette tradition. La crise sanitaire a encore fortement bouleversé nos vies, nos habitudes, nos projets. Les services communaux ont été aussi impactés.

Le service Enfance-Jeunesse et l'école ont dû s'adapter à de nouveaux protocoles pour accueillir nos 310 enfants en toute sécurité.

Cette année encore, notre restaurant scolaire et son dynamisme ont pu être mis à l'honneur mais il ne faut pas oublier toute l'équipe enseignante, l'équipe d'animation, nos ATSEM, notre halte-garderie et notre service d'entretien qui interviennent tous quotidiennement pour le bien-être des jeunes Mardésiens.

Nous avons lancé cette année les études nécessaires à l'extension du groupe scolaire. Ainsi deux salles de classe, une salle de soins, un local pour le RASED sortiront de terre dans les prochains mois.

Dès ce début d'année un groupe de travail se penche sur l'extension du centre de loisirs car, malgré la stabilité actuelle des effectifs scolaires, les besoins des familles évoluent et il convient d'anticiper les évolutions futures.

Les adolescents ne sont pas oubliés puisque nous avons réussi à leur proposer un voyage en Corse avec deux communes partenaires et, surtout, notre CMJ a été renouvelé et les jeunes élus sont déjà au travail sur leurs projets. Leur parcours citoyen a été marqué par une visite de l'Assemblée nationale le 1^{er} décembre dernier.



Pour toutes les générations confondues l'amélioration du cadre de vie est la priorité de vos élus et de vos agents.

Ce cadre de vie passe par la connaissance du patrimoine naturel et l'inventaire de la biodiversité communale a permis de partager des conclusions sur la qualité exceptionnelle de notre environnement, sur la grande diversité des espèces de faune et de flore représentées sur notre territoire.

Notre patrimoine bâti est très riche et notre église fait l'objet de sa troisième tranche de rénovation. Elle pourra réouvrir dans les prochaines semaines et les richesses architecturales sont ainsi préservées et mises en valeur.



Notre cadre de vie passe par la maîtrise de notre urbanisation. Le nouveau plan local d'urbanisme métropolitain a été construit avec l'attention particulière de vos élus ; nous avons fait en sorte de ne pas changer le zonage tout en limitant au maximum l'artificialisation des sols, de conserver ou d'instaurer des règles qui permettent de conserver le caractère de notre village.

Pour assurer la qualité de vie, un élu référent « tranquillité publique et sécurité routière » a été nommé aux côtés de notre police municipale. Ils agissent avec bienveillance, mais fermeté quand il le faut, pour votre tranquillité quotidienne.

Si l'espace public, la voirie plus exactement, n'est plus de la compétence de votre commune mais de celle de la Métropole, la municipalité et ses agents suivent de près et défendent les dossiers. La réhabilitation de la rue de Genon, la réouverture du passage à niveau de Miromesnil sont les principales réalisations attendues. Nos services techniques se consacrent aux bâtiments communaux qui nécessitent beaucoup d'interventions, de réparations et de suivis ; ils ont fabriqué et installé des décorations de Noël ; ils sont aussi en charge des espaces verts, notamment ceux de la base de Loisirs et aussi tous ceux qui ont été revus et paysagés cette année. Les pratiques de ces équipes sont définitivement tournées vers le développement durable en excluant toute utilisation de produits phytosanitaires et en faisant des choix pertinents de plantations adaptées.



Le bien-vivre ensemble se fait avec bienveillance, dans le respect de chacun. Nous avons réalisé une analyse des besoins sociaux pour que nos choix soient en réelle concordance avec vos besoins. La politique sociale de notre collectivité se fait aussi en assurant la promotion de grandes causes nationales ; ainsi la collecte du Téléthon a été assurée malgré des annulations en cascade, nous avons aussi lancé « octobre rose » en communiquant tous les jours sur le sujet.

Nous disposons d'un logement d'urgence qui est malheureusement très régulièrement utilisé, ce logement fait l'objet d'une rénovation qui a commencé en 2021 et qui devrait se poursuivre sur plusieurs mois.

Cette bienveillance est aussi notre moteur pour la politique associative et les festivités ; cet été notre forum des associations a été maintenu et nous avons eu grand plaisir à se retrouver devant un concert ou sous les lumières d'un feu d'artifice. Nous espérons tous la reprise de notre vie sociale qui participe à notre équilibre et à notre santé.



Les projets futurs sont ambitieux et réalistes : outre les extensions de l'école et du centre de loisirs, déjà évoquées, les grands dossiers concernent la réhabilitation de la maison de Pont-aux-Moines, la construction d'une maison médicale et l'ouverture des prairies entre Cens et Canal. Mais rien ne serait permis sans la combinaison de deux facteurs essentiels : des finances saines et une synergie entre les élus et les agents au service de l'intérêt général.

Les finances saines nous ont été transmises en 2020 et la gestion quotidienne malgré la crise nous a permis de ne pas obérer nos perspectives. Et ceci toujours sans augmentation de la part communale des impôts locaux !

Le travail dans l'intérêt général est garanti par une équipe d'agents qui œuvre dans l'ombre et avec un sens du service public vraiment remarquable. Je les en remercie très sincèrement. Quant à vos élus, ils peuvent être aussi mis à l'honneur pour leur investissement sans faille pour la commune et ses habitants.

Pour conclure, je présente à toutes et à tous mes vœux d'abord de bonne santé, de réussite et d'épanouissement. Vœux pour que, tous ensemble, nous agissions pour notre avenir et celui de nos enfants.

Bonne année 2022 !

Votre Maire,

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY





Depuis le dernier numéro du MAN, le Conseil municipal s'est réuni deux fois ; le 15 décembre et le 19 janvier.

En décembre, le Conseil a créé deux « comités de pilotages » chargés de réfléchir et d'émettre des propositions sur deux projets très importants, le premier sur la réhabilitation de la Maison de Pont-aux-Moines, le second sur l'extension du Centre de loisirs (un tel comité existe déjà pour la construction du nouveau bâtiment de l'école élémentaire). Ils sont chaque fois composés d'élus (majorité et opposition) et de représentants d'organisations concernées (associations pour le premier, parents d'élèves pour les deux autres, par exemple). Ces comités s'avèrent très utiles pour prendre en compte au mieux les besoins et propositions des futurs utilisateurs de ces équipements.

Plusieurs délibérations concernaient la gestion du personnel. Mentionnons, en décembre, la création d'un poste d'assistant socio-éducatif pour l'animation du Relais Petite Enfance (cf. page 8), en janvier la modification de certains postes pour adapter les emplois d'une part aux besoins de la commune, d'autre part à la carrière des agents. Ont été étudiés et approuvés également, l'adoption du règlement intérieur du personnel communal, la mise à jour du régime indemnitaire des agents, du document d'évaluation et de prévention des risques professionnels. Enfin, une convention a été approuvée avec la commune de Trainou pour la mise à disposition réciproque des agents de police municipaux, ce qui permettra des missions à deux quand elles sont difficiles ou impossibles à effectuer seul. Une telle convention existe déjà avec la commune de Donnery.

Dans le domaine des finances, des décisions importantes ont été actées qui vont permettre la construction du nouveau cabinet médical au Clos de l'Aumône (en face de la maison paramédicale) : cession des terrains pour l'euro symbolique au constructeur (les Résidences de l'Orléanais) et emprunt pour la construction du bâtiment (les loyers versés par les médecins couvriront exactement les remboursements). Le permis de construire a été déposé, les travaux devraient commencer prochainement pour une ouverture fin 2023. Par ailleurs, les tarifs communaux 2022 (hors périscolaires) ont été revus (hausse de 1 % en moyenne, inférieure à l'inflation). Les nouveaux tarifs de location des salles sont donnés page 11.

Le Conseil a approuvé l'attribution à la bibliothèque de Mardié du nom de *Bibliothèque Clarisse-Juranville*, en hommage à une institutrice mardésienne (1826-1906), extrêmement populaire en son temps (voir page 7).

En décembre, Madame le Maire a présenté au Conseil les rapports annuels (2020) sur la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement et de l'élimination des déchets. Ces rapports sont consultables sur le site d'Orléans métropole (lien direct depuis ville-mardie.fr).

En janvier, elle a informé le Conseil de deux décisions qu'elle a été amenée à prendre dans le cadre des mandats que lui a confiés le Conseil : des modifications en plus et en moins des marchés de la restauration de l'église – changements intervenus suite à ce que l'on a découvert, notamment des vestiges de décors muraux du XII^e siècle qu'il convient, bien sûr, de préserver. Et, d'autre part, l'appel aux services d'un avocat pour aider la commune à défendre ses intérêts contre un riverain qui fait un recours gracieux contre la commune en vue d'obtenir 30 000 euros d'indemnisation pour des troubles, notamment le bruit, liés à la réfection du terrain de basket en « city stade » sur la base de loisirs.

Les comptes rendus du conseil municipal restent, dans la mesure du possible (Cf. page 2) accessibles sur ville-mardie.fr.

Inscription sur listes électorales

Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril 2021.

Les nouveaux habitants de la commune ou les personnes non encore inscrites sur les listes électorales, peuvent s'inscrire en mairie ou sur internet sur service-public.fr, jusqu'au 6^{ème} vendredi avant le scrutin, soit le 4 mars 2022.

La demande doit être constituée de :

- * cerfa de demande d'inscription complétée
- * Carte nationale d'identité ☐
- * Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

L'inscription est automatique pour les jeunes qui se sont faits recenser à 16 ans à la mairie de Mardié et qui auront 18 ans avant le scrutin.

Il en sera de même pour ceux qui atteindront 18 ans avant les élections législatives, les 12 et 19 juin. Les nouvelles inscriptions sur les listes électorales seront ouvertes jusqu'au 6 mai pour participer à ces dernières.

DROIT DE RÉPONSE

Dans un régime de démocratie représentative comme le nôtre, le rôle des élus d'opposition est ou devrait être double : émettre des critiques sérieuses et rigoureuses sur l'action du pouvoir en place, et présenter des propositions ou contre-propositions constructives. Force est de constater que l'opposition actuelle à Mardie ne répond à aucune de ces deux exigences.

Sans remonter trop loin dans le temps ni tout balayer, on peut noter un manque total de rigueur, voire de compréhension des dossiers, dans les critiques émises dans les derniers numéros de ce magazine. Ainsi, dans le numéro d'octobre, à propos de l'enquête publique sur le PLUm à laquelle ces élus appelaient à participer, et c'était très bien, ils notaient : « aucune réunion publique n'est encore prévue sur notre commune pour débattre de ce sujet ». Sans doute avaient-ils oublié que de telles réunions publiques avaient déjà été organisées par la Métropole, seule compétente pour le faire, notamment les 26, 29 et 30 mars pour notre secteur. C'était certes en visioconférence au vu des impératifs sanitaires du moment, mais de nombreux citoyens ont pu y participer à distance et poser des questions, d'ordre général ou particulier, auxquelles des réponses ont été apportées.

Dans le numéro de décembre janvier, ces mêmes élus font mine de s'interroger sur l'utilité du moratoire, adopté à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2020, concernant l'installation d'antennes 5G. Là encore, mémoire courte ou défaut de vigilance, le vote stipulait bien (il ne pouvait, légalement, en être autrement), que le moratoire courait jusqu'à l'avis attendu de l'ANSES sur la 5G. Avis qui a été publié en mars dernier et qui, tout en restant prudent et en recommandant des études supplémentaires, ne conclut pas à la nocivité de la 5G et permet donc, de fait, la poursuite de son déploiement. Ils vont même jusqu'à dire être étonnés de ce qu'« une antenne 5G vient d'être implantée sur notre commune au niveau de la station-service de la tangentielle ». Sauf que cette antenne existe depuis de nombreuses années (et est parfaitement visible !) Les opérateurs ont juste procédé à des aménagements des équipements électroniques pour les adapter à la 5G.

Quant à des propositions concrètes, positives et constructives, nous les attendons toujours. Cette attitude trop souvent négative n'alimente en rien le débat démocratique au sein de notre commune. Nous ne pouvons que le regretter.

LA PAROLE À L'OPPOSITION

(Eau)ser le débat avec les citoyens !

La gestion de l'eau (distribution et assainissement) a un coût et elle diffère selon les 22 communes de la métropole. Le premier mode de gestion est la régie (gestion en interne) et le second s'opère via une délégation de service public, auprès d'un prestataire privé (Suez, Véolia), comme c'est le cas à Mardie. Mme le Maire, élue chargée de l'eau potable à Orléans métropole indiquait à La Rep (06.12.21) que la question du renouvellement des contrats de gestion qui aura lieu prochainement serait débattue entre maires.

Nous pensons que la gestion de l'eau (potable), premier bien commun universel et à l'origine de la vie sur Terre, mérite d'être débattue aussi et surtout avec nous, citoyens qui payons l'eau. Cette question ne doit pas être réservée aux seuls élus et techniciens. Les enjeux sont multiples et cruciaux pour les années à venir. Ils concernent nos factures mais aussi la préservation de l'eau en période de canicule et la qualité de l'eau disponible. Il serait d'ailleurs souhaitable que nous puissions bénéficier d'une usine de décarbonatation qui vise à rendre l'eau moins calcaire, à l'image de celle installée à Saint Jean de Braye.

Lors des réunions de quartiers de décembre, nous avons demandé l'organisation de réunions publiques pour présenter les avantages et inconvénients de chaque mode de gestion, afin que tout citoyen puisse se positionner et donner son avis en toute lucidité. Notre proposition semblait être prise en compte par Mme le Maire lorsqu'elle nous indiquait que « tout était possible » mais sans proposition concrète de date. Nous attendons donc avec impatience la concrétisation de cette « possibilité ».

Nous suivrons de près cette question. En attendant, donnez-nous votre avis via notre mail aucoeurdemardie@gmail.com, par courrier directement en mairie ou en personne.

Jonathan Lefebvre, Valérie Bonnin, Pascal Leproust, Guilène Beauger



Clarisse Juranville, une Mardésienne illustre

Suivant une proposition de l'association *De Mardiacus à Mardié*, qui travaille sur l'histoire et le patrimoine de la commune, le Conseil municipal a décidé de donner le nom de *Bibliothèque Clarisse-Juranville* à notre bibliothèque au sein de la Maison d'Irène.

Il s'agit d'honorer la mémoire d'une Mardésienne, célèbre et unanimement reconnue en son temps, mais rapidement et injustement oubliée après la Première Guerre mondiale.

Fille de cultivateurs et vignerons du Bourg, Clarisse Juranville est née à Mardié en 1826. Elle est élève à l'école du village puis à Orléans. En 1845 elle devient institutrice et enseigne pendant 15 ans dans une école privée et catholique qui vient d'être fondée par les propriétaires du château à La Bussière près de Gien. En 1860 elle s'installe à Orléans pour se consacrer à l'écriture d'ouvrages pédagogiques à destination des écoles de filles (rappelons que l'école n'est alors pas obligatoire – elle ne le sera qu'en 1882 – et que l'éducation des filles suscite encore bien des réticences). Elle travaille avec Pierre Larousse (anticlérical notoire mais, comme elle, passionné de pédagogie) et tient une place essentielle au sein de la maison Larousse.

Elle écrit une quinzaine de manuels pour les écoles de filles qui furent édités et réédités en grand nombre jusqu'à la fin du siècle, choisis par les écoles communales de Paris et de bien d'autres villes, diffusés à des dizaines de milliers d'exemplaires. Elle est aussi l'auteur de nombreux articles et ouvrages de vulgarisation. En 1886 sa notoriété, ses qualités humaines et ses talents de pédagogue lui valent d'être élue au Conseil départemental de l'enseignement primaire du Loiret pour représenter les institutrices de l'enseignement « libre ». En 1898, elle reçoit les Palmes d'Officier d'Académie. On est alors en pleine période de lutte entre l'enseignement catholique (dont elle est issue) et l'enseignement laïc et républicain : elle est reconnue de part et d'autre et sait dépasser ces clivages pour promouvoir l'éducation des filles. Elle décède à Mardié, dans la maison familiale, le 16 mai 1906.



CLARISSE JURANVILLE (1826-1906)

De nombreux ouvrages de Clarisse Juranville sont consultables sur le site *Gallica*, certains se trouvent encore chez les bouquinistes. Mais, en dehors des notices nécrologiques et de quelques papiers dans les archives de la *Librairie Larousse*, assez peu d'éléments restent sur sa vie, notamment dans notre village auquel elle est toujours restée très attachée. Si des documents ou témoignages se trouvaient encore dans quelques greniers mardésiens, il serait intéressant de les en faire ressortir !



Sittelle torchepot dans un jardin à Mardié

Inventaire de la biodiversité communale : rapport final

L'inventaire de la biodiversité sur notre commune est maintenant terminé. Le rapport final ainsi que les fiches par site sont disponibles et téléchargeables sur le site de la métropole :

<https://cloud.orleans-metropole.fr/owncloud/s/XHd63vJIUWf3V1H?path=%2FMardié#pdfviewer>

(le lien est accessible à partir du site ville-mardie.fr)

Nous invitons tous les Mardésiens (ou non !) à consulter ces documents qui montrent la grande richesse de notre commune, sa diversité remarquable, voire exceptionnelle. Une mine pour la réflexion et l'action, pour la municipalité comme pour tous les citoyens.



Un Relais Petite Enfance à Mardié

En novembre 2018, sur les conseils de la CAF, une convention en partenariat avec le RAM (réseau d'assistants maternels) de Chécy avait été signée. À l'échéance du contrat intercommunal en décembre 2021, la commune de Chécy n'a pas souhaité renouveler cette mutualisation des services administratifs, des formations et des animations.

La mairie de Mardié, attachée à maintenir au sein de ses services un réseau dédié aux assistants maternels et aux parents, a créé un Relais Petite Enfance Communal (RPE).

Le Relais Petite Enfance est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges. C'est un service gratuit destiné aux parents, aux assistants maternels ainsi qu'à toutes les personnes concernées par l'accueil des (très) jeunes enfants. Il accompagne les familles dans le choix du mode de garde de leur enfant et

met à disposition une information actualisée de premier niveau sur les prestations, les droits, les devoirs, les démarches à effectuer. Lieu de ressources et d'accompagnement à la professionnalisation pour les assistants maternels de la commune, le Relais Petite Enfance propose des temps de rencontre et d'échange à destination des professionnels de la petite enfance, des enfants accueillis et des parents employeurs.

Madame Séverine Da Silva, animatrice du RPE, arrivée depuis le 20 janvier 2022, motivée et déjà forte de son expérience sur le Relais Petite Enfance dans une autre commune de la métropole, est chargée de la création de ce RPE à Mardié. Elle mettra à profit son savoir-faire et ses connaissances au service des familles et des professionnels de Mardié.

Le Relais Petite Enfance est ouvert le jeudi de 8 h 45 à 17 h 30, et est joignable par mail à rpe@ville-mardie.fr ou par téléphone au 02 38 46 69 08.

Les temps d'animations aux assistants maternels seront proposés dès que possible, ils auront lieu le jeudi matin entre 9 h 30 et 11 h 30 (sur inscriptions, hors vacances scolaires).

Des permanences administratives sur rendez-vous seront assurées les jeudis après-midi entre 13 h 15 et 17 h 30.

Nous souhaitons la bienvenue à Madame Séverine Da Silva au sein du personnel communal de Mardié.

Actualité du Centre de loisirs

L'équipe du Centre de loisirs, en partie renouvelée par l'arrivée de nouveaux animateurs, a proposé un programme d'animations varié pour les vacances de Noël : une sortie au château de Meung sur Loire et la création d'un spectacle animé par une comédienne, Maëva Meunier : sur le thème d'un voyage au pays du Père Noël, 14 enfants ont emmené les spectateurs du P'tit théâtre dans un mode magique (photo).

Pour l'année 2022, des temps forts sont prévus autour de la thématique du harcèlement et de la découverte de la faune et la flore de Mardié au fil des saisons. Au centre de loisirs, un coin bibliothèque sera mis en place afin de créer un espace confortable et calme pour la lecture.

Le temps de la pause méridienne sera également l'occasion d'animer des activités sur la protection de la planète.

Toute cette équipe enfance-jeunesse doit faire face cette année encore aux multiples perturbations liées à la crise sanitaire. Il faut gérer les absences au quotidien, les modifications de protocole, etc. Nous espérons des conditions d'accueil plus simples et plus sereines dans les mois à venir.

Nous remercions sincèrement les parents pour leur compréhension, leur soutien et tout le personnel communal mobilisé afin d'assurer l'accueil des enfants dans ces circonstances difficiles.



Concert à l'Église

Samedi 19 mars - 2022 à 20h30



Avec le
**CHŒUR GOSPEL
ART OF VOICE**



Pour marquer la fin des travaux, pour aider aussi à leur financement, nous accueillerons le

« Chœur Gospel Art of Voice ».

Ce chœur s'était déjà produit à Mardié en novembre 2018 et avait laissé à tous un très grand souvenir.

L'entrée est libre, mais une urne invite chacun à y **déposer un don** qui permet, dans le cadre de notre convention avec la Fondation du Patrimoine, de financer les travaux et d'obtenir une subvention équivalente aux dons accumulés à conditions que ceux-ci atteignent la somme de 10 000 € (nous avons déjà dépassé 8 200 €). Ces dons permettent une réduction d'impôt de 66 % de leur valeur s'ils dépassent 15 € et si un bulletin de souscription (disponible sur place) est complété. On peut aussi faire des dons directement en ligne comme déjà indiqué dans ce magazine.

(<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-saint-martin-de-mardie>)

Travaux de l'église



La restauration arrive dans sa phase finale, même si les travaux ont pris du retard à cause, notamment, de problèmes d'humidité. On voit ici le collatéral nord : les arcs de pierre (XII^e) ont été nettoyés et rejointoyés, les voûtes (en plâtre, rajoutées au milieu du XIX^e) ont été refaites et peintes. On voit également quelques éléments du nouvel éclairage.

Les murs et les voûtes du chœur ont révélé les décors peints d'origine (2^e^{me} moitié du XII^e, probablement) malheureusement très dégradés mais dont on peut dégager et mettre en valeur les vestiges les plus intéressants. Aucune représentation figurée, mais un entrelacs de motifs végétaux ocre jaune et ocre rouge. On voit ici comment ils sont dégagés au grattoir ou au scalpel, avant d'être fixés. Il n'est évidemment pas question de les reconstituer (nous ne sommes plus à l'époque de Viollet-le-Duc !), simplement de conserver et restituer les vestiges qui peuvent l'être.



SELF DÉFENSE

Venez pratiquer le self défense



salle France Routy

les lundis
de 19h à 20h30

Inscription et renseignements

06.44.03.02.84

FAMILLES RURALES

**Vous aimez coudre
ou désirez apprendre ?**

Des cours de coutures sont
organisés par FAMILLES RURALES
tous les mardis de 18h00 à 20h00
à la salle de Pont-aux-Moines.
Une professionnelle est présente
pour vous conseiller.

**Renseignement
complémentaire et inscription :
02.38.91.19.66**

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE CHÉCY - BOU - MARDIÉ

Collecte de sang 2022 - Salle des fêtes de Chécy

2 Samedi 5 mars
0 Samedi 2 avril
2 Samedi 7 mai
2 Samedi 4 juin
2 Samedi 8 juillet
2 Samedi 6 août
2 Samedi 10 septembre
2 Samedi 1 octobre
2 Samedi 5 novembre
2 Samedi 3 décembre

Inscription à l'E.S.F. 15 jours avant

Siège social : Mairie de Chécy
11, place du Cloître - 45430 Chécy



PROGRAMME FEVRIER 2022 A MAI 2022

LES RENDEZ-VOUS NUMERIQUES

GRATUIT - 1 FOIS PAR MOIS
SÉANCE D'INFORMATION ET
D'ÉCHANGE AUTOUR D'UNE
THEMATIQUE NUMÉRIQUE

- 1 La maison Google
LE 17/02/22 ET LE 24/02/22
INSCRIPTION A PARTIR DU
17/01/22
- 2 Le numérique créatif
LE 03/03/22 ET LE 17/03/22
INSCRIPTION A PARTIR DU
03/02/22
- 3 Réseaux sociaux
LE 14/03/22
INSCRIPTION A PARTIR DU
14/02/22
- 4 Le numérique éthique
LE 19/05/22
INSCRIPTION A PARTIR DU
19/04/22
- 5 Une aide robotique à tout âge
LE 23/06/22
INSCRIPTION A PARTIR DU
23/05/22

**LES JEUDIS
DE 14H30 A 16H30
SUR INSCRIPTION**

Contact
Espace numérique
1 Place Sainte Beuve
45100 Orléans

Tél : 02.38.76.56.53
Mail : contact@actionnumerique.fr
Site : www.actionnumerique.fr

**Action
numérique**

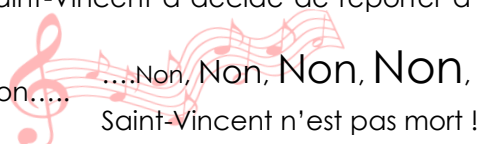
Logo of République Française, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, Orléans Mairie, and Centre Val de Loire.

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT

Report de la fête de la Saint-Vincent le 26 et 27 mars 2022

En raison de la situation sanitaire actuelle, la Société de Saint-Vincent a décidé de reporter sa fête traditionnelle et son assemblée générale courant Mars 2022.

Nous comptons sur votre présence car comme dit la chanson.....





Après une première tranche l'an dernier, la bibliothèque a acquis un nouveau mobilier moderne et fonctionnel pour la salle enfants avec, notamment, des bacs adaptés pour la présentation des BD et des albums pour petits et tout petits.

Rappelons que la bibliothèque offre environ 5 000 ouvrages, adultes ou enfants, en constant renouvellement. Elle est actuellement ouverte le mercredi après-midi (15 h 30 à 18 h 00, y compris pendant les vacances scolaires) et le vendredi après-midi, de 16 h 30 à 18 h 30. De nouvelles plages horaires sont à l'étude mais les règles sanitaires sont très contraignantes (port du masque, passe vaccinal). Elles ne permettent pas, notamment, d'y organiser les animations habituelles.

Sécurité Routière

Lors des réunions de quartier de la fin 2021, un thème est revenu systématiquement : les problèmes de vitesse excessive et d'incivilités routières dans toutes les rues de la commune. Notons que ces questions sont récurrentes dans toutes les rencontres entre élus et habitants, quelle que soit la commune. Nous voudrions être certain que ceux qui se plaignent (à juste titre) de la trop grande vitesse dans leur rue ne sont pas ceux qui roulent trop vite ailleurs... La perception de la vitesse depuis la rue ou l'intérieur du véhicule n'est pas la même.

Mais, quoi qu'il en soit, le problème est réel et il convient d'y être très attentif. Les mesures déjà en place (zone 30 dans le Bourg et bien d'autres secteurs) sont peu efficaces car difficile à respecter et largement oubliées par de trop nombreux usagers, toujours pressés. Un radar pédagogique, tel qu'il a été testé rue de la Garenne et rue de la Paix en janvier (après d'autres emplacements l'an dernier) va être acquis par la commune et pourra être position-

né facilement là où le besoin s'en fera sentir. Outre qu'il permet de repérer les zones où les excès sont les plus fréquents, ce dispositif a un effet dissuasif sur la majorité des automobilistes. Malheureusement, certains s'y habituent (trop) vite et il sera complété par l'achat, en collaboration avec d'autres communes, d'un cinémomètre (en clair, des « jumelles »). Qu'on se le dise !

Dans le même esprit, un groupe de travail sur le plan de circulation et la sécurité, sous la conduite du conseiller référent, a été mis en place à l'issue des réunions de quartier et commencera ses travaux tout début mars. Il reste quelques places : les citoyens intéressés peuvent encore se manifester auprès de jacques.levaufudes@ville-mardie.fr



Tarifs des locations de salles 2022

NOM DE LA SALLE	DURÉE DE LOCATION	TARIF COMMUNE* 2022	HORS COMMUNE** 2022
Le P'tit Théâtre	24h - dans la période du Lundi 9h00 au Vendredi 9h00	295 €	591 €
	Forfait WE - du Samedi 9h00 au Lundi 9h00	499 €	999 €
	Forfait Grand WE du Vendredi 9h00 au Lundi 9h00	549 €	1 098 €
Salle France ROUTY	24h - dans la période du Lundi 9h00 au Vendredi 9h00	293 €	586 €
	Forfait WE - du Samedi 9h00 au Lundi 9h00	474 €	948 €
	Forfait Grand WE - du Vendredi 9h00 au Lundi 9h00	524 €	1 047 €
Salle Edgard VEAU	24h - dans la période du Lundi 9h00 au Vendredi 9h00	211 €	422 €
	Forfait WE - du Samedi 9h00 au Lundi 9h00	356 €	710 €
	Forfait Grand WE - du Vendredi 9h00 au Lundi 9h00	390 €	781 €
Salle de Pont aux Moines	24h - dans la période du Lundi 9h00 au Vendredi 9h00	190 €	380 €
	Forfait WE - du Samedi 9h00 au Lundi 9h00	329 €	644 €
	Forfait Grand WE - du Vendredi 9h00 au Lundi 9h00	355 €	708 €
Annexe du P'tit Théâtre (hors réservation grande salle)	24h - dans la période du Lundi 9h00 au Vendredi 9h00	157 €	312 €
	Forfait WE - du Samedi 9h00 au Lundi 9h00	263 €	526 €
	Forfait Grand WE - du Vendredi 9h00 au Lundi 9h00	290 €	578 €

* Tarifs pour les habitants de la commune ** Tarifs pour les non mardésiens

- Nouveau sur la commune de Mardié -
Travaux de couverture



161, rue Clément Marot
45430 Mardié
renov-toiture@hotmail.com
06.11.43.05.36

Dépannage, réparation, réfection toiture, tuile, ardoise, zinc, bac acier,
pose gouttières, velux, traitement démoussage



Avec plus de 250 clients par an, Réciproques Services est une association intermédiaire à but non lucratif. Elle a pour objectif d'accueillir et d'accompagner des demandeurs d'emploi en difficulté jusqu'au retour vers l'emploi durable, tout en leur proposant des missions de travail rémunérées via des services aux particuliers ou aux professionnels. L'association a accompagné 57 salariés en 2021.

Vous pouvez déposer vos CV ou prendre RDV :

6 rue des Courtils - 45430 Chécy
Tél. : 02.38.86.19.89



Bienvenue !

*Alice et Jules
CHABOCHE-FENNINGER
Nés le 05/01/2022

* Lysio VIGERY
Né le 15/01/2022

* Sophia DURONSOY
Né le 20/01/2022

**Le
carnet**

*Ils nous
ont quittés...*

* Antoine DE SEYSSSEL
le 22/12/2021

* Pierre LECONTE
le 23/12/2021

* Bernadette BEAULIEU
le 13/01/2022



Recensement et sauvegarde du patrimoine fruitier de Mardié

Les arbres fruitiers plantés autrefois dans les champs, dans les haies, dans les vignes et les jardins, appartiennent à notre culture et à notre terroir, mais ces variétés anciennes sont en voie de disparition. Pourtant, toutes ces espèces étaient adaptées aux sols et au climat de la région. En pommes et poires, ces variétés sont souvent tardives ; elles constituaient le dessert des vignerons pour l'hiver grâce à leur capacité à se conserver.

Heureusement, de nombreux arbres ont survécu, au fond d'un jardin, contre le mur d'une maison ...

Pour éviter que ce patrimoine disparaisse à tout jamais, **des actions de recensement sont en cours pour sauvegarder ces variétés locales.**

Si vous possédez ou avez localisé un arbre fruitier ancien, nous vous invitons à nous contacter au 06 82 12 93 30.

« De Mardiacus à Mardié »



Pommier 'Grand Alexandre'